

TRAVAUX EN HAUTEUR

La chute de hauteur constitue la seconde cause d'accidents du travail mortels après ceux de la circulation.

Une hauteur de chute de plusieurs mètres a des conséquences importantes, la gravité est donc connue des intervenants ; en revanche la chute de faible hauteur n'induit pas la même perception du risque, bien que ses conséquences puissent être très graves.

Le Code du travail (articles R. 4323-104 à R. 4323-106) stipule que le salarié doit suivre une formation adéquate et spécifique à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.

Sources : INRS ED 6110 1^{ère} édition



Formations

UTILISER DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)
CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

Indicateurs d'appréciation et de résultats



Recommandation

- Recommanderiez-vous cette formation à vos collègues ?



Formateur

- Clair et dynamique
- Niveau technique
- Capacité d'adaptation
- Disponibilité



Contenu de la formation

- Programme adapté aux besoins
- Rythme adapté
- Supports de formation clairs et utiles



Certification

- Taux d'obtention de l'attestation de compétences

Modalités d'intervention

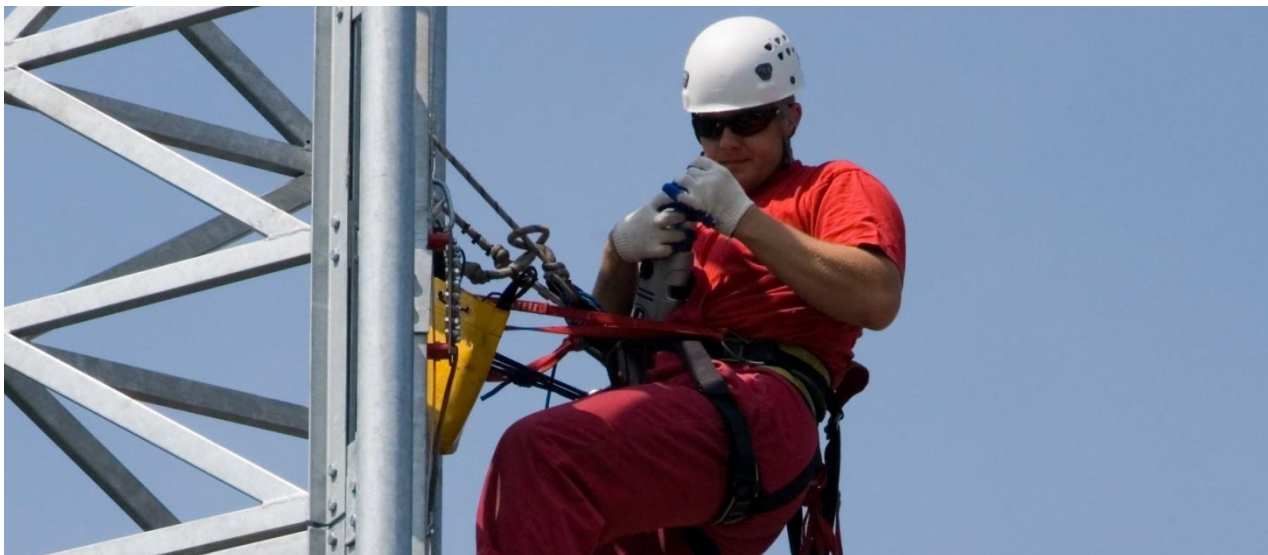
Formation en présentiel intra-entreprise au sein des locaux de l'entreprise (ou dans des locaux tiers mis à disposition de l'entreprise)

Délai d'intervention : entre 2 et 4 semaines à partir de la signature de la commande

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

Agilforma est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de mise en place de solutions d'aménagement.

Plusieurs de nos intervenants sont formés pour accompagner des personnes en situation de handicap. En fonction du type de handicap, la taille de la classe sera réduite afin de pouvoir consacrer suffisamment de temps à chaque stagiaire. Pour les handicaps d'origine auditive, il pourra être fait appel à un interprète en langue des signes.



Utiliser des Équipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur

Formation

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Pour qui

- Toute personne utilisant un harnais pour effectuer des travaux en hauteur

Prérequis

- Avoir 18 ans révolus
- Bénéficier d'une aptitude médicale à l'exercice de travaux en hauteur

PÉRIODICITÉ DE RECYCLAGE

- Déterminée par l'employeur

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Sensibiliser aux risques liés aux travaux en hauteur et inciter à une démarche de prévention des risques
- Accéder et travailler en sécurité sur un poste de travail en hauteur équipé de protections collectives
- Utiliser correctement des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (harnais, longes, etc.)

DOCUMENT DÉLIVRÉ

- Délivrance d'une attestation de formation

Durée : 7 heures (1 jour)

Tarif intra-entreprise : 1 150 € HT (jusqu'à 10 participants)